

## Communiqué de presse

Paris, le 10 décembre 2025

# L'INRS, l'Assurance Maladie - Risques professionnels et CESI s'engagent dans la prévention des risques professionnels auprès des jeunes

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles (INRS), l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'école d'ingénieurs CESI se mobilisent pour sensibiliser et former les étudiants à la santé et sécurité au travail. Objectif : promouvoir la culture de prévention des risques professionnels dans les formations dispensées aux futurs ingénieurs et managers, au sein des campus CESI.

Depuis deux ans, l'INRS, l'Assurance Maladie - Risques professionnels et CESI mènent des travaux visant à enrichir les enseignements en santé et sécurité au travail (S&ST) afin de les déployer à l'échelle de l'ensemble des campus de l'école d'ingénieurs concernés. Pour poursuivre et amplifier cette démarche, une convention de partenariat a été signée ce 9 décembre pour une durée de trois ans, avec les objectifs suivants :

### ✓ Déploiement de parcours de formation en S&ST

Des parcours de formation par année d'études seront pérennisés par CESI pour sa filière ingénieur généraliste, intégrés à ses programmes nationaux et déployés sur les campus selon un calendrier défini. Ces parcours seront élaborés chaque année en lien avec l'INRS et l'Assurance Maladie - Risques professionnels, en mobilisant des ressources pédagogiques de l'Institut (modules d'autoformations en ligne, travaux dirigés, études de cas portant sur les bases essentielles en S&ST et la prévention des risques psychosociaux). Ils seront progressivement étendus à un nombre croissant d'étudiants de CESI, notamment dans les autres filières du programme Grande Ecole, ainsi que dans les bachelors et les masters professionnels.

« Pour l'INRS, la diffusion d'une culture de prévention des risques professionnels auprès des futurs managers représente un enjeu important et ce partenariat est une opportunité unique pour sensibiliser les ingénieurs aux enjeux de santé au travail. » explique **Gérard Moutche, responsable du département Formation de l'INRS.**

### ✓ Accompagnement et montée en compétences des équipes pédagogiques

Pour déployer les parcours de formation définis conjointement, l'INRS et l'Assurance Maladie - Risques professionnels, en lien avec son réseau de caisses régionales, s'engagent à accompagner les équipes pédagogiques identifiées au sein des campus CESI afin qu'elles disposent des compétences en S&ST leur permettant d'animer des sessions de formation en autonomie.

## ✓ **Elaboration et expérimentation de ressources pédagogiques**

Des projets communs seront développés sur de nouveaux thèmes en matière de prévention des risques professionnels.

*« Le partenariat établi avec l'INRS et l'Assurance Maladie - Risques professionnels marque une étape importante dans l'évolution de nos formations d'ingénieur. En intégrant des contenus reconnus en matière de santé et de sécurité au travail, nous renforçons la préparation de nos élèves aux réalités et aux responsabilités du monde professionnel. Cette collaboration nous permet d'enrichir nos enseignements avec des ressources de référence, de développer une culture de prévention solide et de former des ingénieurs capables d'agir sur la performance globale des organisations, en plaçant la sécurité au cœur de leurs pratiques. »* conclut **Morgan Saveuse, directeur du programme Grande Ecole de CESI.**

**Un partenariat déjà fructueux sur les deux dernières années**  
**20 campus CESI** mobilisés  
**40 enseignants** formés et accompagnés  
**1500 élèves ingénieurs** généralistes formés par an  
**600 étudiants** en deuxième année prépa formés par an

---

### **A propos de l'INRS**

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 550 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris et en Lorraine. L'INRS est financé par la Sécurité sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

**Contact presse :** **Marie-Eva PLANCHARD** - 01 40 44 14 40 - [marieeva.planchard@inrs.fr](mailto:marieeva.planchard@inrs.fr)

### **A propos du CESI**

École d'ingénieurs créée en 1958 par des entreprises, CESI compte aujourd'hui 26 campus sur tout le territoire dotés d'équipements pédagogiques et de recherche de pointe, plus de 110 000 alumni, 8 000 entreprises d'accueil et 150 partenariats avec des universités dans le monde.

CESI s'engage en faveur de la promotion sociale, de l'accessibilité et de l'insertion professionnelle de ses diplômés tout en développant son excellence académique. Sa mission est de préparer ses étudiants aux métiers émergents et aux attentes des entreprises en proposant des parcours de bac+3 à bac+8. Consciente qu'allier l'humain et la technologie est aujourd'hui un enjeu majeur, CESI propose une offre transverse en Management et Ressources Humaines.

L'école d'ingénieurs CESI accompagne les entreprises dans leurs transitions énergétiques et numériques avec une offre BtoB intégrant la formation professionnelle et l'alternance.

Sa gouvernance est composée de dirigeants d'entreprise et de six branches professionnelles : UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie), FFB (Fédération Française du Bâtiment), FNTP (Fédération Nationale des Travaux Publics), FFIE (Fédération Française des Intégrateurs Électriciens), Numeum, et depuis mai 2023, UTPF (Union des Transports Publics et Ferroviaires).

**Contacts presse :**

**Clément DUFRENNE** - 07 87 07 18 06 - [cdufrenne@madamemonsieur.agency](mailto:cdufrenne@madamemonsieur.agency)

**Stéphanie MASSON** - 06 84 65 17 34 - [smasson@madamemonsieur.agency](mailto:smasson@madamemonsieur.agency)

**À propos de l'Assurance Maladie - Risques professionnels**

L'Assurance Maladie - Risques professionnels est la branche de la Sécurité sociale en charge des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP). Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes : elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels. Elle prend également à son compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le Compte professionnel de prévention.

L'Assurance Maladie - Risques professionnels s'appuie sur l'expertise de deux acteurs qu'elle finance :

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), qui développe les connaissances scientifiques et techniques sur les risques liés au travail et les outils de prévention ;

Eurogip, qui représente la branche en Europe et à l'international.

**Contact presse : Delphine SENS** - [delphine.sens@assurance-maladie.fr](mailto:delphine.sens@assurance-maladie.fr)

---